

Paris, le 3 décembre 2009

Transfert sur Alternext

Les raisons d'un transfert sur Alternext

Introduit en bourse sur le Nouveau Marché en 1999, Makheia Group est aujourd'hui riche de plus de 10 ans de vie boursière. Toujours soucieuse de respecter ses obligations tant en terme de réglementation que de communication, la société Makheia Group constate aujourd'hui que les contraintes imposées aux sociétés cotées sur un marché réglementé tel qu'Euronext C sont disproportionnées tant en termes de coût que d'énergie par rapport à sa taille.

A ce titre Alternext apparait aujourd'hui comme le meilleur vecteur de cotation pour porter les projets de Makheia Group et lui assurer une bonne visibilité.

Le positionnement de l'entreprise, en tant que société de services, dédiée à la création de contenus à forte valeur ajoutée, et les socles technologiques qui portent cette offre correspondent à la typologie des sociétés cotées sur Alternext.

C'est pour ces raisons que le conseil d'administration de Makheia Group a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2009 de voter une résolution permettant, lorsque les conditions le rendront possible, d'organiser un transfert de l'entreprise du compartiment C de Euronext vers Alternext. Ce que les actionnaires ont approuvé à l'unanimité.

La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009, suivi de l'arrêté du 4 novembre 2009 portant homologation des modifications du règlement de l'Autorité des marchés financiers et enfin la modification des règles d'Alternext le 16 novembre 2009 ont ouvert la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations sur Alternext.

Les conditions sont donc dorénavant toutes réunies pour permettre à Makheia Group de demander son transfert sur Alternext.

Les conséquences d'un transfert sur Alternext

Ce transfert aura pour conséquence d'alléger certaines obligations réglementaires qui pèsent aujourd'hui sur Makheia Group.

En matière d'information financière, Makheia Group ne sera plus tenu de publier des informations trimestrielles et pourra publier un rapport semestriel comprenant les comptes semestriels non audités dans un délai porté à 4 mois. Le rapport annuel comportera les comptes annuels audités, le rapport des commissaires aux comptes et un rapport de gestion. La rémunération des commissaires aux comptes et le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ne seront plus nécessaires.

Toutefois il est précisé que Makheia Group et ses actionnaires resteront soumis pendant un délai transitoire de trois ans à compter de son transfert aux règles applicables en matières d'offres publiques d'acquisitions et de franchissements de seuils et de déclaration d'intention.

Makheia Group pourra toujours établir un document de référence au sens de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF et à l'intention d'en établir un au titre de l'exercice 2009.

Conformément à l'article L225-209-1 du Code de commerce et sous réserve d'une autorisation en Assemblée Générale, Makheia Group pourra poursuivre un programme de rachat d'actions mais à la seule fin de favoriser la liquidité des titres de la société. Cette autorisation porterait sur un maximum de 10% du capital de la société et serait d'une durée maximum de dix-huit mois

Par ailleurs, la société et ses dirigeants restent soumis aux obligations légales d'information permanente.

Enfin, conformément aux règles d'Alternext, Makheia Group sera accompagné par Aurel BGC en qualité de Listing Sponsor.

Calendrier prévisionnel de l'opération de transfert sur Alternext

26 juin 2009	Autorisation donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de procéder à une demande de transfert sur Alternext.
2 déc. 2009	Réunion du Conseil d'Administration validant le transfert
3 déc. 2009	Publication d'un communiqué de presse
28 janvier 2010	Avis d'admission de NYSE Euronext
2 février 2010	Radiation des titres de Makheia Group d'Euronext
3 février 2010	Admission des titres de Makheia Group sur Alternext

Les informations financières de Makheia group sont accessibles sur le site :
<http://finances.makheia-group.com>

A propos

Makheia Group est le premier groupe français de création de contenus cross médias pour les entreprises. Makheia Group est organisé autour de quatre agences de communication spécialisées : **SEQUOIA FRANKLIN** pour la communication corporate, **AFFINITY** pour le marketing services, **PLACE DU MARCHE** consacré au design et à l'identité du secteur du luxe et **DIGITAL** pour la communication numérique.

La société est éligible au FCPI.



MAKHEIA GROUP

ISIN FR0000072993 - MDG - REUTERS : MDGN.PA - BLOOMBERG : MDG:FP

www.makheia.com

125 rue de Saussure - 75017 Paris

Pour toute information complémentaire :

Makheia group

Chantal Decamps : decamps@makheia.com

Asset Com

Laurence Costes : 01 41 22 90 95

